

RALENTISSEURS POUR VOITURE ET RALENTISSEURS POUR CAMION



Le ralentisseur est l'équipement le plus approprié pour ralentir la vitesse des véhicules dans les zones de circulation interne tels que les parkings d'entreprise, les zones d'entrepôt de marchandises, les hôpitaux, les centres commerciaux, les voies privées, ...

Le ralentisseur pour voitures et camions

Le ralentisseur pour voiture va permettre un ralentissement de la vitesse des véhicules dans des zones de circulation importantes comme les parkings, les entrepôts, les centres commerciaux, etc.

Avec son coloris noir et jaune, le ralentisseur monobloc pour voiture assure une excellente visibilité.

Le ralentisseur pour camion va limiter la vitesse des poids lourds sur les quais de chargement par exemple, et ainsi limiter le danger pour les employés y travaillant.

Ralentisseur, dos d'âne, gendarme couché, cet élément de mobilier urbain porte différents noms. Peu importe son appellation, son rôle est toujours le même : faire ralentir les véhicules qui en approchent pour garantir la sécurité de tous les usagers de la voie publique.

De même que les panneaux ou le marquage au sol, il permet de matérialiser l'ensemble de la signalisation routière.

Il existe toute une gamme de produits destinés à réguler la circulation, notamment à signaler une zone de vitesse modérée ou à risque. Ce type d'élément est nécessaire pour l'aménagement de la chaussée, notamment en milieu urbain (sortie d'école, passage piéton, sortie de parking, etc.).

Si un ralentisseur passe souvent pour un détail, c'est en réalité un équipement routier urbain parmi les plus utilisés.

Comment l'utiliser ? Quelles sont ses particularités ?

Les propriétés techniques des ralentisseurs

Selon le type de voie à équiper, le type et la quantité de véhicules passant au quotidien, un ralentisseur doit respecter différents points techniques.

La matière d'un ralentisseur

Ralentisseur en caoutchouc : il s'agit du modèle le plus silencieux. Il est anti glissant et essentiellement utilisé pour supporter le passage de tous types de véhicules.

Ralentisseur en plastique : plus souple qu'un modèle en caoutchouc, il peut également être antidérapant. Des stries et des rainures sont alors dessinées à la surface.

Ce sont là les deux matières les plus employées. Avant l'apparition de cette gamme de produits, les ralentisseurs étaient directement formés à même la chaussée et couverts d'enrobé. En cas de chantier de rénovation, il était nécessaire de les recouvrir d'enrobé ou de les piquer pour les supprimer. Les produits actuels sont bien plus modulables

Quelle est la hauteur d'un ralentisseur ?

On n'utilisera pas les mêmes types de ralentisseurs, selon qu'on assurera l'équipement d'une zone publique ou d'un espace privé. Il existe des ralentisseurs dédiés aux voies publiques, répondant au code de la route et à la norme NF P 98-300 de juin 1994.

- 20 à 30 mm : Ralentisseur de vitesse spécial entrepôts. Il est prévu pour des zones de circulation limitée à 5 Km/h (vitesse d'engins industriels).
- 70 à 75 mm : Pour voies industrielles à trafic lourd (camions, engins, etc.) où la vitesse est limitée à 8 km/h.
- 50 à 60 mm : Pour voies d'accès, parkings et zones de trafic léger (entre 15 et 30 km/h).

La hauteur d'un ralentisseur devra correspondre au type d'aménagement que l'on entend faire (voie publique, privée, entrepôt, etc.) et au type de véhicules qui seront amenés à y passer dessus.

Ralentisseur et signalisation

Même si cela semble être un détail, un ralentisseur n'est jamais installé seul. Il est systématiquement accompagné d'un panneau et de marquage au sol signalant sa présence.

Ce marquage au sol et la présence de panneaux représentent une protection, tant pour les usagers (piétons, cyclistes, etc.), que pour les conducteurs. Le panneau utilisé fait soit état de la présence d'un dos d'âne, soit affiche la vitesse maximale autorisée dans la zone en question (30 km/h à pour franchir un ralentisseur).

La mise en place de ralentisseurs est donc toujours accompagnée de la pose de panneaux répondant à la signalétique relative à ce type d'équipement.

La pose d'un ralentisseur en entreprise

Il est parfois nécessaire d'implanter des équipements relatifs à la circulation dans le domaine privé, notamment en entreprise. A l'échelle d'un entrepôt ou d'un espace de stationnement étendu, la pose d'un ralentisseur peut s'avérer nécessaire afin de limiter la vitesse de circulation sur site.

Pour s'assurer que chaque véhicule (professionnel ou employé) roulera conformément à ce qui est prévu par la réglementation.

Au-delà du marquage au sol et la mise en place de panneaux de signalisation, les ralentisseurs contraignent les usagers à circuler à une allure raisonnable. Dans ce cas de figure, on préférera l'utilisation de ralentisseurs en caoutchouc.

- Ralentisseur destiné aux engins de travail : caoutchouc 30 mm de hauteur.
- Ralentisseur destiné à un parking ou une zone de stationnement particulière : caoutchouc 50/60 mm.

L'équipement de voies privées demande l'utilisation de ce type de ralentisseurs. Les modèles plus conséquents étant réservés à l'espace public de circulation.

Conclusion

Comme pour la mise en place d'un marquage au sol destiné à garantir la sécurité routière, la pose d'un ralentisseur relève d'une réglementation et de bonnes pratiques.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de préciser correctement son besoin avant de commander la pose d'un ralentisseur qui pourrait ne pas être adapté à l'utilisation prévue.

Aussi, nous recommandons de faire appel à une entreprise spécialisée dans la création de marquage routier et de sécurité routière. Les professionnels en charge du chantier sauront utiliser le matériel le plus adapté, tout en garantissant que la signalétique nécessaire (signalisation, panneau, barrière, poteau, miroir, etc.) est également en place et cohérente.

Pour un marquage routier efficace et la mise en place de mobilier urbain en entreprise, faites appel à des professionnels, ils vous éviteront de vous tromper quant au choix et la pose du matériel adapté.